



**Affaires générales et coordination intercommunale**

**N/Réf. : GR/LM/FML - 2020/S/1363**

*Affaire suivie par François-Marie Lettéron*

Courriel : francois-marie.letteron@lacove.fr

Tél. 04.90.67.30.71

**Guy Rey**

**Président de la CoVe**

à

**Mesdames et Messieurs**

**les conseillers communautaires**

**Objet : convocation du conseil communautaire**

Carpentras, le 6 juillet 2020

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

J'ai l'honneur de vous convier à participer à la réunion d'installation du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin qui aura lieu le :

**mercredi 15 juillet 2020 à 9h30**

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 modifiées par l'article 8 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, la salle du conseil de l'hôtel communautaire de la CoVe ne permettant pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette séance se déroulera à :

**L'espace Auzon**  
situé **rue Joseph Cugnot à Carpentras**

La séance sera publique, dans la mesure des capacités d'accueil de l'espace Auzon au regard des prescriptions sanitaires particulières.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. élection du président de la CoVe
2. constitution du bureau communautaire
  - détermination du nombre de vice-présidents de la CoVe
  - détermination du nombre d'autres membres du bureau communautaire
  - élections des vice-présidents de la CoVe
  - élection des autres membres du bureau communautaire
3. délégation d'attributions du conseil communautaire au président
4. questions diverses

Vous trouverez ci-joint la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération, la liste des conseillers communautaires et un pouvoir.

Je vous rappelle que s'il vous est impossible de venir à cette réunion, vous pouvez vous faire représenter par votre suppléant (cas des communes disposant d'un seul siège au conseil communautaire) ou bien transmettre votre pouvoir à tout conseiller communautaire titulaire, dûment rempli, daté et signé.

Il est à noter que la loi autorise, à la date de ce conseil communautaire d'installation, un conseiller communautaire titulaire à détenir deux pouvoirs d'autres conseillers communautaires titulaires.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Guy Rey**

Président de la CoVe

